

Module dirigeants



FONDATION
du BTP
Reconnue d'utilité publique

Objectifs

À l'issue de la formation, le/la participant(e) sera en capacité de :

- Connaître les addictions aux substances psychoactives et leurs effets ;
- Repérer une personne dépendante et comprendre son comportement ;
- Agir sur le plan juridique ;
- Mettre en place une démarche de prévention des addictions au sein de son groupe, de son entreprise ou de son agence.



Intervenante Laurence COTTET

Marraine de Déclic addictions, elle a personnellement vécu une descente aux enfers liée à l'alcool et à la drogue, alors qu'elle était cadre supérieure dans un grand groupe du BTP. Abstinente depuis plus de 10 ans, elle est aujourd'hui patiente-experte au CHU de Grenoble et consultante en addictologie.

Largement médiatisée depuis qu'elle a créé Janvier sobre, initiative citoyenne de prévention, elle est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Non ! J'ai arrêté* et *Guide pratique pour réussir son mois sobre*.

Moyens pédagogiques

- **Pédagogie active fondée sur l'expérience**, avec témoignage et questions / réponses.
- **Apports théoriques par des vidéos d'experts** et échanges interactifs avec retour d'expérience.



Public

Président Directeur Général, Directeur, Responsable des Ressources Humaines

jusqu'à 15 personnes*

Durée

*peut être adapté

Contenu

partie

1

Les substances psychoactives :

- Alcool et tabac ;
- Drogues illicites ;
- Médicaments.

partie

2

Le cadre juridique :

- Vidéo d'experts ;
- Les règles ;
- Les enjeux : responsabilité civile et pénale de l'employeur.

partie

3

Repérage et accompagnement :

- Étude de situations à partir de vidéos ;
- Comment communiquer sur ce sujet encore tabou ?
- Comment repérer, comment agir et accompagner un salarié en difficulté ?
- Ce contenu, théorique, est adapté aux attentes et au contexte de l'entreprise.

Suivi et évaluation

Pour mesurer l'impact de la formation

- Une fiche d'évaluation est remise à chaque participant ;
- Un questionnaire de satisfaction est adressé à l'entreprise.

Les + de la formation

- Une attestation de formation, à intégrer au **Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)**, est adressée par la Fondation ;
- Remise de support d'information à la fin du module.

Conditions financières

- **Entreprises + de 50 salariés** toutes branches et sur France entière : 1 305 € HT + frais réels.
- **Entreprises du BTP de – de 50 salariés en Rhône-Alpes et Saône-et-Loire : offert par la Fondation.**

Michel Ledoux

Avocat spécialisé en droit social, droit de la sécurité sociale et protection sociale, il est régulièrement interpellé par les médias et consulté par les pouvoirs publics pour donner son avis sur l'évolution de la réglementation en matière de santé au travail.

Chargé d'enseignement, il a écrit de nombreux articles de doctrine publiés dans les revues spécialisées (*Semaine Juridique, Semaine sociale Lamy, Liaisons sociales, Droit & Recouvrement, Entreprises & Carrières, Le Moniteur...*).

Gérald Demortière

Médecin du travail et médecin coordinateur à l'AMETIF Santé-Travail, spécialisé dans le rôle de la Médecine du travail face aux addictions en entreprise, il est aussi administrateur de l'IPPSA (Institut de prévention primaire et secondaire en addictologie), de la SFA (Société française d'alcoologie) et de la SFMT (Société française de médecine du travail).

Contact

Clémence Mazereau
Responsable Mécénat et Partenariats
Fondation du BTP

c.mazereau@fondation-btp.com
07 62 59 48 97



Fondation du BTP

5 rue Jean-Marie Chavant - 69007 LYON

tél. : 04 78 61 57 91

mail : contact@fondation-btp.com

suivez-nous sur les réseaux

